

Mai 2024

GUIDE RAPIDE des Principes directeurs pour la société civile :

Comprendre et utiliser les Principes directeurs de l'OCDE

à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises



Que sont les Principes directeurs l'OCDE ?

Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises (les Principes directeurs) sont des recommandations des gouvernements aux entreprises sur la manière d'agir de manière responsable. Les Principes directeurs fixent des normes non contraignantes pour une conduite responsable des entreprises dans une série de domaines importants tels que les droits de l'homme, les droits des travailleurs et l'environnement. Ils prévoient également un système de réclamation permettant d'entendre les plaintes déposées contre les entreprises dont la conduite n'est pas conforme aux normes. Les gouvernements qui suivent les Principes directeurs se sont engagés à faire progresser les normes par le biais de politiques et de lois volontaires et contraignantes.

En l'absence d'un cadre international contraignant pour la responsabilité des entreprises, les Principes directeurs de l'OCDE sont l'un des rares outils disponibles pour guider l'élaboration de politiques sur la conduite responsable des entreprises et tenir les entreprises pour responsables des dommages qu'elles causent dans le monde entier.

EN SAVOIR
PLUS



Que disent les Principes directeurs ?



Les Principes directeurs de l'OCDE comportent deux parties : des normes pour les entreprises et des procédures pour guider les gouvernements dans la mise en œuvre de ces normes.



Normes pour les entreprises - questions clés

Bien-être animal Les entreprises doivent respecter des normes élevées en matière de bien-être animal et éviter et traiter les atteintes à la biodiversité. Les entreprises doivent assurer la prévention des maladies, des soins vétérinaires appropriés, un abri, une gestion et une alimentation. Elles doivent créer un environnement stimulant et sûr pour les animaux. Enfin, elles doivent veiller à ce que les animaux soient manipulés et abattus ou mis à mort sans cruauté.



Corruption Les entreprises ne doivent s'engager dans aucune forme de corruption, directement ou par l'intermédiaire d'agents, et doivent s'attaquer aux conséquences de la corruption en faisant preuve de diligence raisonnable. Les entreprises doivent créer une culture de l'intégrité, par exemple avec le soutien des directeurs d'entreprise et des contrôles internes. Les entreprises doivent impliquer la société civile dans des programmes de lutte contre la corruption et faire preuve de transparence en ce qui concerne les incidents de corruption. Les pratiques de lobbying des entreprises doivent s'aligner sur leurs engagements en matière de développement durable.



Changement climatique Les entreprises doivent mettre en œuvre des voies de transition alignées sur les objectifs de température convenus au niveau mondial, comme dans l'Accord de Paris. Elles doivent mettre en œuvre et contrôler des objectifs d'émissions fondés sur des données scientifiques pour les émissions des champs d'application 1, 2 et 3. Les entreprises doivent donner la priorité à l'élimination des émissions plutôt qu'à leur réduction ou à leur compensation. Les entreprises doivent respecter la capacité des communautés à s'adapter au changement climatique et améliorer la divulgation des impacts climatiques et des réponses apportées.



Concurrence Les entreprises doivent respecter les lois sur la concurrence des juridictions concernées. Elles ne doivent pas utiliser le droit de la concurrence comme une excuse injustifiée pour ne pas s'engager dans des initiatives de conduite responsable avec leurs pairs. Les entreprises doivent éviter la collusion entre employeurs sur les salaires (fixation des salaires) et les pratiques d'embauche (telles que les accords de non-débauchage et de non-embauche).



Divulgation Les entreprises doivent divulguer leurs impacts sociaux et environnementaux et les réponses qu'elles y apportent, notamment dans le cadre de leur devoir de diligence.



Elles doivent également divulguer leurs structures globales et capitalistiques, leurs accords de contrôle et leurs propriétaires réels, entre autres données importantes sur le plan financier. Les entreprises doivent s'aligner sur les meilleures pratiques en matière de transparence et prendre des mesures pour surmonter les barrières linguistiques ou autres obstacles à l'accès des communautés affectées qui recherchent des informations.

Environnement Les entreprises doivent faire preuve de diligence raisonnable pour remédier, y compris par des mesures correctives, aux dommages environnementaux tels que le changement climatique, la perte de biodiversité, la déforestation, la dégradation des écosystèmes et la pollution. Les entreprises doivent mettre en œuvre des objectifs et des stratégies fondés sur des données scientifiques et améliorer en permanence leurs performances environnementales. Elles doivent impliquer les personnes concernées de manière significative et fournir des informations environnementales précises et en temps utile.



Droits de l'homme Les entreprises doivent respecter tous les droits de l'homme internationalement reconnus. Elles doivent faire preuve de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, en tenant compte des risques croisés pour les détenteurs de droits et en accordant une attention particulière à ceux qui courent un risque accru, tels que les peuples autochtones et les défenseurs des droits de l'homme. Les entreprises doivent faire preuve d'une diligence accrue dans les situations de conflit armé ou lorsqu'il existe un risque accru d'abus flagrants.



Défenseurs des droits de l'homme Les entreprises doivent s'abstenir d'exercer des représailles (y compris des procédures-bâillons) à l'encontre de ceux qui critiquent leurs activités et encourager leurs partenaires commerciaux (y compris les États) à mettre un terme à ces représailles et à les prévenir. Les entreprises doivent offrir ou contribuer à offrir des voies de recours en cas de représailles et promouvoir un espace de sécurité.



Peuples autochtones Les entreprises doivent respecter les droits des peuples autochtones, y compris le consentement libre, préalable et éclairé. Les entreprises accordent une attention particulière aux droits des peuples autochtones dans le cadre de la diligence raisonnable, en veillant à s'engager de manière significative avec tous les groupes concernés. Les entreprises doivent arrêter, prévenir, atténuer et réparer les dommages causés aux populations autochtones et aux défenseurs des droits de l'homme.



Transition juste Les entreprises doivent minimiser leurs émissions de gaz à effet de serre. Elles doivent prévenir et atténuer les impacts sur les travailleurs, les communautés et l'environnement, à la fois dans leur transition vers des industries et des énergies plus vertes. Pour contribuer à garantir une transition juste, les entreprises doivent collaborer de manière significative avec les parties prenantes concernées et, le cas échéant, se désengager de manière responsable.



Droits fonciers Les entreprises doivent respecter les droits fonciers ainsi que les autres droits de l'homme internationalement reconnus. La diligence raisonnable des entreprises doit permettre d'identifier et de traiter les impacts sur les droits fonciers et les droits d'occupation et d'impliquer de manière significative les détenteurs de droits d'occupation concernés. Les entreprises doivent éviter les déplacements forcés et les représailles à l'encontre des personnes qui défendent leurs terres, leurs forêts, leurs pêcheries et leurs territoires.



Remède Les entreprises doivent fournir ou coopérer pour remédier à la situation lorsqu'elles ont causé ou contribué à des impacts négatifs, y compris des représailles. Les entreprises doivent également encourager les partenaires commerciaux de leurs chaînes de valeur à remédier à leurs impacts négatifs.



Engagement des parties prenantes Les entreprises doivent s'engager en permanence avec les parties prenantes concernées avant, pendant et après leurs activités commerciales, en toute bonne foi et en tenant compte de leurs points de vue. L'engagement doit être réciproque, opportun, accessible, approprié et sûr pour les parties prenantes. Les entreprises doivent supprimer les obstacles à l'engagement des groupes marginalisés ou vulnérables.



Fiscalité Les entreprises doivent adopter des mesures contre l'évasion fiscale, notamment en n'abusant pas des conventions fiscales et en appliquant le principe de « pleine concurrence » dans la fixation des prix de transfert. Les entreprises doivent faire preuve de transparence sur les questions fiscales, notamment en partageant les rapports pays par pays et en divulguant les schémas de planification fiscale agressive.



Technologie Les entreprises doivent faire preuve de diligence raisonnable pour remédier aux dommages éthiques, de travail, environnementaux et les préjudices sociaux causés par leur propre développement, le financement, la vente, l'octroi de licences, le commerce et la (mauvaise) utilisation de la technologie par leurs partenaires commerciaux. Les entreprises doivent adopter des pratiques transparentes et responsables en matière de gouvernance des données, notamment en ce qui concerne la protection de la vie privée. Elles doivent s'efforcer d'éviter l'utilisation abusive des technologies civiles par des pouvoirs autoritaires et respecter les droits des enfants en matière de technologie.



Droits des travailleurs Les entreprises doivent respecter les droits de tous les travailleurs de leurs chaînes de valeur, et pas seulement ceux des employés, y compris le droit de se syndiquer et de négocier collectivement. Les entreprises doivent éradiquer le travail forcé et le travail des enfants, donner la priorité à l'embauche de travailleurs locaux, garantir des salaires décent, éviter la discrimination et respecter les normes les plus strictes en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail.



Qui est responsable de la mise en œuvre des normes ?



Entreprises

Les entreprises multinationales de tous les secteurs, de toutes les tailles et de tous les modèles de propriété doivent respecter les normes dans leurs activités et leurs opérations tout au long de leur chaîne de valeur. Le fait que les gouvernements ne respectent pas les droits de l'homme ou n'appliquent pas les Principes directeurs ne diminue en rien les attentes à l'égard des entreprises.

Points de contact nationaux

Tous les gouvernements qui suivent les Principes directeurs doivent mettre en place un Point de contact national (PCN) pour la conduite responsable des entreprises afin de promouvoir les normes des Principes directeurs et d'aider à résoudre les plaintes déposées contre des entreprises dont les pratiques seraient inférieures à ces normes. Les PCN peuvent également aider leur gouvernement à faire progresser la politique et la législation en matière de conduite responsable des entreprises.

Les PCN assurent la promotion des Principes directeurs auprès de toutes les parties prenantes par le biais de publications, d'outils et d'événements. Lors du traitement des plaintes, les PCN sont censés encourager le dialogue entre les parties (généralement par le biais de la médiation) et fournir des déclarations d'experts sur la mise en œuvre correcte des normes. Le rôle des PCN est d'aider les parties à parvenir à un accord sur l'engagement de l'entreprise à remédier aux préjudices passés, le cas échéant, et à améliorer ses pratiques à l'avenir.

La structure et le fonctionnement des PCN sont très variables. Certains PCN sont situés dans un seul ministère et sont composés d'employés du gouvernement, tandis que d'autres comprennent des représentants de plusieurs ministères, voire de la société civile, des syndicats et des entreprises. Tous les PCN sont censés être visibles, accessibles, transparents, responsables, impartiaux et équitables, prévisibles, et travailler d'une manière conforme aux Principes directeurs. D'après l'expérience d'OECD Watch, les PCN varient considérablement dans leur capacité à répondre à ces attentes et dans leur efficacité à promouvoir les Principes directeurs et à aider à résoudre les litiges.

L'OCDE

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est un forum permettant aux gouvernements de partager leurs expériences et de rechercher des solutions à des problèmes économiques et sociaux communs. Le Comité de l'investissement et le Groupe de travail sur la conduite responsable des entreprises de l'OCDE aident les gouvernements à mettre en œuvre les Principes directeurs. D'autres comités de l'OCDE entreprennent également des travaux relatifs à la conduite responsable des entreprises.

Comment les Principes directeurs de l'OCDE peuvent-ils vous aider à lutter contre les préjudices causés aux entreprises ?



Sensibiliser la communauté aux normes de l'entreprise



Parler aux entreprises pour exiger une meilleure conduite



Plaider pour des lois et des politiques fortes sur la responsabilités entreprises



Déposer des plaintes lorsque les entreprises ne respectent pas les normes

Utiliser les Principes directeurs pour la sensibilisation de la communauté et l'engagement de l'entreprise

Les Principes directeurs sont un outil puissant pour engager le dialogue avec les communautés et les entreprises. Familiariser les communautés et les travailleurs avec les normes rigoureuses des Principes directeurs, soutenues par les gouvernements, peut leur permettre de mieux définir la manière dont ils sont maltraités et de lutter plus efficacement pour leurs droits lorsqu'ils s'adressent aux entreprises et aux gouvernements. Informer les entreprises des normes élevées que l'on attend d'elles et leur faire connaître les mécanismes de recours du PCN en cas de comportement irresponsable peut contribuer à encourager les entreprises à agir de manière responsable.



Utiliser les Principes directeurs pour le plaidoyer politique

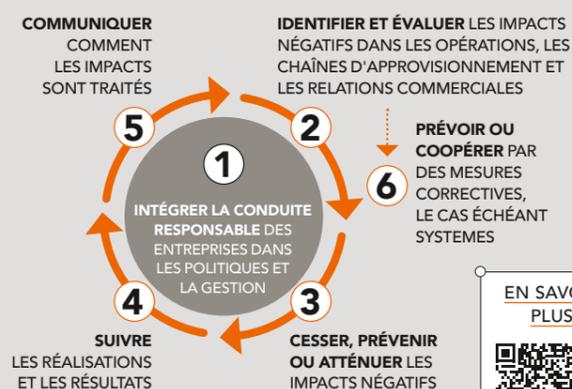
Les Principes directeurs constituent également une base solide pour la législation et la politique en matière de responsabilité des entreprises et de diligence raisonnable dans la chaîne de valeur. Ils sont reconnus comme la principale norme mondiale en matière de conduite responsable des entreprises et de diligence raisonnable. Ils sont rédigés par les gouvernements et soutenus par les entreprises, les syndicats et la société civile. Ils assurent une large couverture des questions, des secteurs et des types d'entreprises et établissent un cadre solide pour la responsabilité des entreprises. L'harmonisation des lois et des politiques nationales et régionales avec les Principes directeurs, lorsque les normes de ces derniers sont plus élevées, peut renforcer l'efficacité de ces initiatives et garantir une meilleure mise en œuvre par les entreprises.

L'OCDE et les gouvernements ont demandé que les Principes directeurs soient alignés sur d'autres mesures volontaires et obligatoires en matière de conduite responsable des entreprises.



Orientations de l'OCDE en matière de diligence raisonnable

Le devoir de diligence est l'outil clé que les Principes directeurs recommandent aux entreprises d'utiliser pour identifier et traiter leurs préjudices. Le Guide de l'OCDE sur le devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises fournit des conseils pratiques aux entreprises de tous les secteurs sur la manière de mettre en œuvre les six étapes du devoir de diligence. L'OCDE propose également des Principes directeurs sectoriels sur le devoir de diligence pour les secteurs suivants : l'agriculture, les industries extractives, la finance, l'habillement et la chaussure et les minéraux (provenant de zones touchées par des conflits ou à haut risque et la prévention du travail des enfants).



Utiliser les Principes directeurs pour les plaintes

POURQUOI déposer une plainte ?

Les plaintes des PCN (appelés « instances spécifiques ») peuvent être un outil utile pour lutter pour la justice. Elles présentent certains avantages par rapport à d'autres types de plaintes :

- Les mécanismes de réclamation des PCN sont généralement moins chers, plus rapides, plus accessibles et moins conflictuels parce qu'ils mettent l'accent sur le dialogue.
- Les Principes directeurs offrent davantage de motifs de réclamation que ceux prévus par la loi.
- Les entreprises peuvent accepter un plus large éventail de réponses, telles que l'amélioration des pratiques futures, l'arrêt des dommages actuels, la dépollution et l'indemnisation des victimes (bien que cela soit rare).
- Même si la médiation n'aboutit pas à un accord, les PCN peuvent formuler des recommandations pour encourager les entreprises à adopter de meilleures pratiques et déterminer si le comportement de l'entreprise est conforme ou non aux normes des Principes directeurs. Ces recommandations et déterminations peuvent conduire ultérieurement à des mesures correctives et à des réformes.

Conseil : Intégrez une plainte d'un PCN dans une stratégie plus large en faveur de la justice. Étant donné que les normes des Principes directeurs sont volontaires pour les entreprises et que les PCN ne peuvent pas exiger d'une entreprise qu'elle dépose une plainte ou qu'elle remédie aux préjudices subis, la plainte déposée auprès d'un PCN risque de ne pas entraîner de changements significatifs. Toutefois, si elle s'inscrit dans une stratégie plus large, une plainte peut permettre de remédier à la situation ou d'attirer l'attention du public, des médias, des gouvernements et des actionnaires ou investisseurs de l'entreprise sur les préjudices subis, ce qui permettra de remédier à la situation ultérieurement. Les plaintes stratégiques peuvent également faire progresser les normes mondiales sur la portée et les attentes en matière de conduite responsable des entreprises. Parfois, le dépôt d'une plainte auprès du PCN n'est pas la bonne solution. Il peut être plus rapide et plus efficace de s'adresser directement à une entreprise ou à ses partenaires commerciaux, à un bureau gouvernemental ou aux médias. Il peut également exister de meilleures voies de recours, notamment le dépôt d'une plainte auprès d'une cour, d'un tribunal administratif, d'une commission des droits de l'homme, d'un mécanisme de responsabilité d'une institution de financement du développement ou d'un mécanisme de règlement des griefs de l'industrie ou de l'entreprise.

QUI peut déposer une plainte ?



Toute personne, groupe ou organisation intéressée par les questions soulevées peut déposer une plainte. Cela inclut les membres d'une communauté, les travailleurs, les syndicats et les organisations de la société civile axés sur les questions pertinentes.

Conseil : Collaborez avec d'autres communautés et la société civile. Collaborez avec les communautés et la société civile nationale et internationale axées sur des problèmes, des préjudices, des entreprises, des secteurs ou des groupes de victimes similaires peut renforcer votre expertise et votre impact dans une plainte. Contactez OECD Watch pour obtenir de l'aide pour établir des collaborations.

À propos de QUELS problèmes pouvez-vous déposer une plainte ?

Vous pouvez déposer une plainte concernant un manquement présumé d'une entreprise à respecter une ou plusieurs des nombreuses normes des Principes directeurs. Des plaintes peuvent être déposées concernant des préjudices passés insuffisamment traités par une entreprise, des préjudices en cours ou des préjudices qui pourraient survenir si une entreprise poursuivait les activités prévues.

Conseil : Recueillez des preuves convaincantes sur vos affirmations les plus fortes. Les preuves du préjudice peuvent inclure des déclarations de témoins, des documents de l'entreprise et des articles ou des rapports publics. Les preuves doivent contribuer à démontrer qu'un préjudice est en train de se produire ou est susceptible de se produire et qu'il est lié au non-respect par l'entreprise des normes énoncées dans les Principes directeurs. Il est préférable de déposer des plaintes solides sur quelques normes seulement plutôt que d'inclure de nombreuses plaintes moins fondées.

Le qui, quoi, où de la procédure de plainte... ...et les conseils pour déposer des plaintes solides

EN SAVOIR PLUS



Contre QUELLES entreprises pouvez-vous déposer une plainte ?

Vous pouvez déposer une plainte contre une ou plusieurs entreprises multinationales liées au préjudice, soit si la multinationale a son siège dans un pays qui suit les Principes directeurs de l'OCDE, soit si le préjudice se produit dans un pays qui suit les Principes directeurs. Vous pouvez déposer une plainte contre plusieurs entreprises qui sont toutes liées à la même situation sous-jacente.

Conseil : Examinez les plaintes déposées contre chaque entreprise en rapport avec le préjudice. Identifiez d'abord l'acteur à l'origine du préjudice. Essayez ensuite de trouver (par vos propres recherches ou avec le soutien d'autres organisations de la société civile) toutes les entreprises (y compris les sociétés mères, les investisseurs, les acheteurs ou les consultants) qui sont liées au préjudice par l'intermédiaire de cet acteur et dont le siège social se trouve dans un pays qui applique les Principes directeurs. Toutes ces entreprises peuvent avoir une part de responsabilité dans le préjudice. Les entreprises qui causent ou contribuent au préjudice doivent cesser leurs activités préjudiciables et fournir ou contribuer à la réparation, et les entreprises directement liées au préjudice doivent s'efforcer de l'atténuer et encourager les relations d'affaires afin de fournir une réparation.

OÙ déposer une plainte ?

Les plaintes doivent être déposées auprès du PCN du pays où les problèmes ont été soulevés. Il peut s'agir du pays où le préjudice est ressenti sur le terrain (le pays d'accueil). Il peut également s'agir du pays où l'entreprise a son siège (le pays d'origine), soit parce que le pays d'accueil ne suit pas les Principes directeurs et n'a pas de PCN, soit parce que les problèmes ont été soulevés lors d'une (mauvaise) prise de décision au niveau du siège. Parfois, le pays d'accueil et le pays d'origine disposent tous deux d'un PCN. Les plaintes peuvent être déposées auprès des deux PCN ou d'un seul. Les PCN qui traitent des plaintes relatives à la même situation collaboreront.

Conseil : Déposez une plainte contre les entreprises et les PCN qui soutiennent le mieux votre stratégie globale. Explorez les évaluations d'OECD Watch sur l'efficacité des PCN et prenez contact avec OECD Watch pour élaborer une stratégie visant à déterminer où et contre quelles entreprises déposer une plainte.

QUAND pouvez-vous déposer une plainte ?

Les plaintes peuvent être déposées avant, pendant ou après les préjudices présumés (et le non-respect des Principes directeurs).

Conseil : Déposez la plainte au bon moment pour soutenir votre stratégie plus large. Déterminez le meilleur moment pour la déposer par rapport à d'autres aspects de votre stratégie. Tenez compte d'éléments tels que la sensibilisation du public à la situation, l'intérêt des médias, l'activité du gouvernement sur des questions connexes ou les délais de dépôt d'autres plaintes.

COMMENT déposer une plainte ?

Rédigez une plainte courte et claire démontrant que les réclamations répondent aux six critères de recevabilité énoncés dans les procédures des Principes directeurs (partie II des Principes directeurs). Suivez les exigences de dépôt de chaque PCN.

Conseil : Suivez les conseils d'OECD Watch pour savoir comment rédiger une plainte solide.

Étapes de la procédure de plainte auprès du PCN



À propos d'OECD Watch

OECD Watch est un réseau mondial de la société civile comptant plus de 130 membres dans plus de 50 pays. Les membres sont constitués d'un large éventail d'organisations locales et de grandes organisations engagées à garantir que les activités commerciales respectent les droits de l'homme et la planète et que les entreprises soient tenues responsables de leurs préjudices dans le monde entier. OECD Watch entreprend une série d'activités centrées sur l'autonomisation des communautés, des travailleurs et de la société civile pour qu'ils s'engagent, qu'ils influencent l'OCDE et utilisent les Principes directeurs de l'OCDE et les plaintes auprès des PCN pour obtenir la responsabilisation des entreprises en cas de mauvaise conduite.

Renforcement des capacités et soutien aux cas

OECD Watch propose des formations et des conseils sur la manière d'utiliser efficacement les Principes directeurs dans le cadre de l'engagement, du plaidoyer et des plaintes. Nous conseillons la société civile et les victimes tout au long du processus de plainte auprès du PCN et accordons de petites subventions aux ONG nationales et locales dont le travail contribue aux objectifs du réseau.

Recherche et analyse

OECD Watch maintient une base de données de toutes les plaintes déposées par les ONG et les communautés auprès des PCN et évalue les PCN sur la base d'indicateurs de performance clés. Ces informations nous aident à suivre les tendances, à repérer les problèmes et à identifier les bonnes pratiques pour améliorer l'impact des Principes directeurs et des PCN.

Politique et plaidoyer à l'OCDE

OECD Watch est le représentant reconnu de la société civile au Comité de l'investissement de l'OCDE. OECD Watch collabore également avec d'autres entités de l'OCDE sur des questions ciblées, telles que l'adhésion à l'OCDE, les crédits à l'exportation et les achats responsables. Nous intégrons les perspectives des communautés et de la société civile dans les débats politiques à l'OCDE.

Politique et plaidoyer au-delà de l'OCDE

OECD Watch utilise son expertise des Principes directeurs de l'OCDE pour aider la société civile à plaider en faveur d'une législation et d'une politique plus fortes en matière de responsabilité des entreprises dans le monde entier, notamment en encourageant l'alignement entre les Principes directeurs et les initiatives obligatoires.

BASE DE
DONNÉES DE
PLAINTES



EVALUATIONS
DES PCN



Contacter

Secrétariat d'OECD Watch
(c/o SOMO)
KNSM-iaan 17
1019 LA Amsterdam
Pays-Bas

W: oecdwatch.org

E: info@oecdwatch.org

T: +31 20 6391291

- Suivez-nous @OECDwatch
- Abonnez-vous à notre newsletter
- Devenir membre d'OECD Watch

DEVENIR
MEMBRE

